



## Creation d'entreprise sans diplome

Par **Dalida 77**, le **23/06/2024** à **22:03**

Bonjour,

mon mari souhaite créer son entreprise de maçonnerie / enduit de façades . il a fait en apprentissage un CAP constructeur de maçonnerie et béton armé (il n'a pas le diplôme ) , il a travaillé pendant 8 en maçonneries et il est depuis 23 ans enduiseur .

Est t'il obligatoire d'avoir un diplôme pour créer une entreprise dans le bâtiment ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/06/2024** à **17:18**

Bonjour

Pour créer une entreprise, il faut obligatoirement justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.

Cela serait donc possible pour votre mari.

Il faut impérativement contacter la chambre locale de l'artisanat

<https://www.artisanat.fr/>

Surtout, suivre un stage de gestion d'entreprise, c'est dans le BTP que l'on rencontre le plus de gens qui se mettent en difficulté.